

République Française
 Département de la Loire
 Commune de Saint-Romain-la-Motte

Délibération du Conseil municipal
 Séance publique ordinaire du
MARDI 07 MARS 2023
20 heures 30

OBJET :

07/03/2023 N°1
 SUBVENTION : TRAVAUX AMENAGEMENT
 DU BOURG – DEMANDE DE SUBVENTION
 AU TITRE DE LA DOTATION
 D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES
 RURAUX (DETR)

Le Maire certifie :

1- que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite a été publiée sur le site internet de la mairie selon les formes et délais prescrits par la loi ;

2- Que le nombre des conseillers en exercice au jour de la séance, était de 15 sur lesquels il y avait 13 membres présents, à savoir :

Présents : Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Alain BLETTERIE - Pierre Yves LASSAIGNE - Bernard BESSEY - Monique GOUTILLE - Gabriel POMMIER - Sylvie BAS - Daniel MOUSSERIN - Isabelle MARIDET - Sabine LAURE - Franck POLLET - Laurette COLOMBET

Absente excusée : Marie-Claude CHAMPROMIS

Absent : Éric MICHALLET

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Laurette COLOMBET

SUBVENTION : TRAVAUX AMENAGEMENT DU BOURG – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

La commune envisage de réaliser des travaux d'aménagement du bourg qui comprennent :

- l'aménagement d'une aire touristique pour camping-car, marcheurs, VTT
- l'aménagement paysager de la place de l'église et celle du Platane
- cheminement piétonnier du centre bourg à la mairie
- cheminement doux de l'école à la maison médicale
- l'aménagement d'un cheminement doux et paysager rue du Stade pour l'accès à la MARPA et au stade

Le coût de ces travaux a été estimé à la somme totale hors taxe de 1 316 513 € (dont 31 300 € d'études) selon devis présentés.

Le Maire propose au Conseil municipal de solliciter une subvention au titre de la DETR pour la réalisation de ces travaux à hauteur de 329 128 € selon le plan de financement suivant :

FINANCEMENTS		MONTANTS
DETR	Sollicité	329 128 €
CONSEIL REGIONAL	Sollicité	312 462 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Sollicité	374 954 €
FONDS PROPRES		299 969 €
TOTAL		1 316 513 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **Approuve** les devis pour la réalisation de ces travaux
- ▶ **Sollicite** l'octroi d'une subvention au titre de la DETR pour un montant de 329 128 €
- ▶ **S'engage** à inscrire au budget les crédits nécessaires pour couvrir la dépense
- ▶ **Autorise** le Maire à signer toutes pièces nécessaires en lien avec la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Le Maire,
Gilbert VARRENNE



Le secrétaire de séance,
Laurette COLOMBET



Publication en ligne le **21 MARS 2023**

